EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de Communes VAL DE GATINE 2 Place Porte Saint-Antoine

79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 079-200069748-20240709-D2024_6_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024

délibération : D_2024_6_12

Nombre de délégués en

exercice: 45

Présents: 27

Votants: 32

Objet: Projet rénovation énergétique Ecole Le Lavoir St Pardoux Fonds de concours L' an deux mille vingt quatre, le mardi 09 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

<u>Titulaires</u>: Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs:

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

<u>Absent(s)</u>: Monsieur CAILLET Patrick, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SIRAUD Pierre

Excusé(s): Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur PETORIN Patrick, Madame TAVERNEAU Danielle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

La mairie de la commune de St Pardoux-Soutiers a souhaité faire rajouter des travaux d'embellissement au sein de l'école dans le cadre de la rénovation énergétique.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 109 950 € ht auxquelles il convient de rajouter les honoraires de maitrise d'œuvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.2123-1

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence en matière d'équipement d'enseignement préélémentaire et élémentaire exercée par la Communauté de communes Val de Gâtine, notamment sur l'école Le lavoir à St Pardoux-Soutiers

Vu la décision du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2023 approuvant le lancement des études de rénovation énergétique notamment sur l'école Le Lavoir à St Pardoux-Soutiers

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique de l'Ecole Le Lavoir à St Pardoux-Soutiers

Vu les études de maitrise d'œuvre et l'estimation financi ère des travaux d'embellissement demandés par la municipalité de St Pardoux-Soutiers en phase APD

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 avril 2024 approuvant le règlement de fonds de concours Vu le plan prévisionnel de financement ci-dessous

Vu l'avis concordant de la municipalité pour participer au financement du projet à hauteur de 121 286 € (travaux embellissement + honoraires MOE)

Dépenses	Ht	Recettes		%
Maitrise d'œuvre	100 131	Fonds vert	345 885	31,77%
Etudes diagnostic contrôle technique SPS	17 484	Fonds chêne	40 000	3,67%
Travaux rénovation énergétique	606 300	Sieds	221 946	20,38%
Travaux amélioration	189 950	Cc val de gâtine	359 698	33,04%
Travaux embellissement	109 950	Fonds concours /St Pardoux	121 286	11,14%
Panneaux photovoltaïques	65 000			
TOTAL ht	1 088 815	TOTAL	1 088 815	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité

- De solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la mairie de St Pardoux-Soutiers à hauteur de 121 286 € ht dont le versement sera réalisé en une seule fois à la réception de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses
- Dit que la recette sera imputée au compte 132.

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance Christiane BAILLY

Emis le 09/07/2024 Publié le 24/07/2024 Transmis en sous-préfecture le 24/07/2024 Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme Le Président Jean-Pierre RIMBEAU

